



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de séances que son Conseil a tenues :

- le 4 septembre 2018, le Règlement autorisant la conception des plans et devis pour la mise aux normes du réservoir d'eau potable situé au 4081 du boulevard Saint-Jean et la surveillance des travaux afférents et décrétant un emprunt à cette fin de 2 700 000,00 \$ (2018, chapitre 102), lequel a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 1^{er} novembre 2018;
- le 6 novembre 2018, les règlements suivants :
 - Règlement modifiant le Règlement déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit (2006, chapitre 113) afin d'ajouter l'intersection du boulevard des Récollets et de la rue Laurent-Létourneau (2018, chapitre 122);
 - Règlement modifiant le Règlement accordant aux résidents de certaines voies publiques un droit particulier d'y stationner leur véhicule de promenade (2013, chapitre 109) afin d'ajouter la partie de la rue Marie-Leneuf située entre le boulevard Laviolette et la rue Nérée-Beauchemin (2018, chapitre 123).

Ces règlements sont actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 14 novembre 2018.

Me Yolaine Tremblay, greffière